

Parcours élu.e : Adapter son territoire aux fortes chaleurs, du diagnostic à l'action

Ce parcours vous propose, dès votre prise de poste, des actions concrètes et prioritaires à mener pour adapter votre territoire face aux fortes chaleurs.*

Étape 1 : Analyser les vulnérabilités de son territoire

L'analyse du territoire et de ses vulnérabilités, notamment face aux fortes chaleurs, est une première étape essentielle à la mise en place et à la priorisation de solutions adaptées :

- Réaliser une étude de vulnérabilité et d'exposition aux aléas climatiques, dont les fortes chaleurs, avec des modélisations climatiques à différents horizons (2050, 2100) avec cartographie des îlots de chaleur urbains (ICU) - [Climadiag](#) + [Climadiag chaleur en ville](#)

Étape 2 : Planifier et prioriser les mesures à déployer

La planification, aussi bien structurelle que de gestion de crise, est un outil essentiel pour garantir sur le long terme une résilience à toutes les populations face aux vagues de chaleur :

- Formaliser un plan local stratégique d'adaptation
- Et intégrer ces enjeux dans les documents de planification sectoriels, les documents d'urbanisme et les règles prescrites
- Réaliser des plans d'urgence et de gestion de crise ambitieux avec un plan de sensibilisation au grand public pour les épisodes de fortes chaleurs.

Étape 2.a : Adapter l'espace public

Les collectivités ont la main sur l'aménagement de l'espace public. Son adaptation est essentielle pour garantir un accès à des espaces ombragés, à de l'eau ou faciliter le cheminement des piétons. Elle permet de réduire l'effet îlot de chaleur urbain (ICU).

- Solutions fondées sur la nature : végétalisation
- Solutions liées à l'eau : désimperméabilisation, fontaines à eau, jeux d'eaux
- Solutions grises : structures d'ombrage
- Fontaine à eaux.

Étape 2.b : Adapter les bâtiments

L'inconfort thermique d'un bâtiment peut être réduit avec des mesures passives qui visent à minimiser la température intérieure sans consommation d'énergie.

- Stores, masque solaire devant les menuiseries
- Végétalisation des façades et des toitures en fonction des règles d'urbanisme / ABF
- Isolation des murs
- Augmentation de l'albedo
- Ventilation et brassage d'air dont solutions low-tech de ventilateurs de plafond.

Étape 2.c : Produire du froid vertueux

Les mesures passives ne sont pas toujours suffisantes, il devient parfois nécessaire de produire du froid pour refroidir des locaux. La priorité revient alors à utiliser les vecteurs les plus efficaces et qui participent le moins aux ICU.

- Mutualiser les solutions
- Prioriser les sources de froid
 - Géocooling
 - Chaleur fatale et thermofrigopompe
 - Géothermie, aquathermie
 - Aérothermie adiabatique
 - Aérothermie sèche.

*La littérature scientifique identifie des solutions déployables dites « vertes », « bleues », ou « grises » (voir [le site de l'ADEME](#) pour plus de détails).

Étape 3 : Identifier les offres de financement et d'appui en ingénierie disponibles

- Le « **Fonds vert** », aide les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie : pour retrouver [les aides liées au programme Fonds vert édition 2026](#) et les programmes d'[appui en ingénierie](#).
- **Les offres ANCT et les offres CEREMA** : pour un appui en ingénierie pour l'intégration des enjeux d'adaptation dans les documents d'urbanisme.
- Le **Fonds Barnier** finance les études, travaux et équipements de prévention contre les risques naturels majeurs incluant la réalisation d'études d'aléas, visant à mieux connaître les risques du territoire.
- **Les Agences de l'eau** peuvent financer la réalisation de diagnostics territoriaux et des actions de gestion de l'eau en ville (renaturation, désimperméabilisation). Se renseigner auprès de son Agence de l'eau régionale.
- **Les offres de financement de l'ADEME**.
- **Les CEE** (Certificats d'Économies d'Énergie) pour les travaux d'isolation : permettent d'obtenir une prime versée par les fournisseurs d'énergie.
- Le **Fonds chaleur** et les **Contrats Chaleur Renouvelable** ADEME pour la production de froid.
- **Les fonds européens** peuvent (co)financer plusieurs types d'actions liées à l'adaptation aux fortes chaleurs : se renseigner auprès de sa Région et des appels à projets spécifiques.

N.b. Les aides ci-dessus ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

- La **plateforme Aides territoires** est un service public numérique qui facilite la recherche d'aides, financières et d'ingénierie, des collectivités territoriales en regroupant les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre sur un portail unique.
- La **Banque des Territoires** peut vous accompagner pour propoiser, planifier et structurer vos plans et vos projets d'adaptation au changement climatique ».

A propos d'AMORCE

Principale association nationale représentant les collectivités locales engagées dans la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, AMORCE accompagne ses adhérents grâce à :

- **Des renseignements techniques et/ou juridiques** : expertise réglementaire, technique et institutionnelle sur l'énergie, les réseaux de chaleur, les déchets, l'eau et la propreté ;
- **Des publications et articles** : guides, études, newsletters et contenus spécialisés pour suivre les évolutions et bonnes pratiques du secteur ;
- **Des événements, groupes d'échanges et webinaires** : partage d'expériences entre pairs et approfondissement des connaissances ;
- **La défense des intérêts des collectivités auprès des instances politiques nationales et européennes.**

Pour aller plus loin :

- [RCT58 – Les réseaux de froid : des solutions de climatisation vertueuses](#)
- [ENLAA85 – Adaptation des villes et des métropoles au réchauffement climatique](#)
- [ENT77 – Aides à l'adaptation du bâti résidentiel aux conséquences du changement climatique](#)
- [ENJ39 - EAJ19 – Adaptation au changement climatique et documents d'urbanisme](#)

Avec le soutien technique et financier :



BANQUE des
TERRITOIRES



Profitez de notre offre découverte gratuite pendant 3 mois

Via le formulaire sur notre site internet : amorce.asso.fr

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre Service Adhérents :

Par mail : amorce@amorce.asso.fr

Par téléphone : 04 72 74 09 77